

Représentation Femmes-Hommes dans les postes de Direction de MLPC



1) INDICATEUR D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Écart entre les moyennes de rémunération

Écart : 1%
favorable aux hommes

39 POINTS / 40

2) INDICATEUR D'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Écart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)

35 POINTS / 35

3) INDICATEUR DES SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Il n'y a pas eu de salarié en congé maternité durant l'année de référence, au sens de la définition de l'index

L'indicateur est incalculable

4) NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARI MI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

Résultat : 5 femmes – 5 hommes

10 POINTS / 10